

CHOSES

01
/
07



LUES



REVUE
DE PRESSE

Janvier 2007

PREVENTION SPECIALISEE

Eduquer dans la rue

SOCIETE

TRAVAIL SOCIAL

LEGISLATION

EMPLOI

LOGEMENT

SANTE

SCOLARITE

BIBLIO

BREVES

COUP DE COEUR

Le logement bien sûr ce mois-ci donne une rubrique fournie où nous avons pris le parti de distinguer la loi consacrant l'opposabilité du plan relatif à l'hébergement d'urgence : questions recouvrant des réalités diverses et très techniques. Mais vous verrez au fil des réactions et points de vue que se dégage un consensus, en forme de souhait... ou de scepticisme : il faut développer l'offre de logements très sociaux si l'on veut que loi et plan réussissent. Et dans ce numéro aussi le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre, le premier paru après sa mort. Comme un écho rassurant à la belle phrase du Président d'Emmaüs pour qui « le meilleur hommage (...) c'est de continuer ». Le rapport donne des chiffres bien sûr mais il assied le concept de « non-logement » : éclairage précieux, au vu de l'actualité.

La réflexion sur la société française est très présente dans ce numéro : un beau rapport de l'ex commissariat au Plan démontre comment coexistent améliorations avec inégalités dites « nouvelles ». Où comment la société, toujours en mouvement, forge des ambivalences qui se prêtent mal à des visions trop tranchées. En *Bibliographie*, l'Académie des sciences et politiques s'intéresse à la manière dont la France prépare sa jeunesse et un magistrat tâche de définir une troisième voie dans l'approche de la délinquance juvénile. Enfin ne vous privez pas de l'entretien accordé par M. Paugam à propos d'un ouvrage collectif essayant de « repenser la solidarité ». Une interrogation très libre et très large sur les questions que l'on se pose et la manière dont on les pose. Très vivifiant. Une tendance se dégage, dans ce que nous avons lu : l'insistance sur les effets de seuil. Confirmation de vos constats, déjà anciens : exclusion mécaniquement produite par engendrés par les dispositifs mis en place. Vos capacités d'expertise s'en trouvent confirmées, savourez-le, et soyez attentifs à la montée en puissance de la notion d'une intervention à caractère universel.

En ce qui nous concerne, en ce début d'année nous avons réfléchi à une façon de vous faire gagner encore plus de temps : aussi trouverez-vous un nouveau dossier (« *Signalétique* ») à la fin de la rubrique *Travail social*. Signaler, donc, actions innovantes ou points de vue dont le traitement habituel alourdirait les numéros sans intéresser forcément tout le monde. De cette manière vous en avez connaissance, et des références précises et un résumé informatif devraient vous indiquer votre degré d'intérêt et le cas échéant vous en faciliter la recherche. De façon générale, nous multiplions les liens Internet et tâchons d'organiser de plus en plus souvent l'information en sous-rubriques thématiques. Critiques et suggestions sont toujours possibles...

Et voilà, comme bien souvent nous manquons de place pour dire les chiffres du chômage, ceux de la délinquance sans oublier un beau dossier sur la justice des mineurs, toutes ces choses donc qui nous ont intéressés ce mois-ci.

Bonne lecture et à bientôt.



L'addap13 est une association de Prévention Spécialisée conventionnée avec le Conseil Général des Bouches du Rhône

*Contact : genevieve.casanova@addap13.org

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

2, Boulevard Gustave Ganay - 13009 - MARSEILLE

Téléphone 04 91 71 80 00 / Télécopie 04 91 71 29 27 / Courriel : addap13@addap13.org



La société française entre convergences et nouveaux clivages	p. 04
Les violences contre les personnes ont augmenté de 13,9 % depuis 2002	p. 04
Collectif budgétaire 2006 définitivement adopté	p. 04
« Diverses mesures en faveur de la cohésion sociale » du projet de loi sur logement	p. 05
Discriminations et statistiques ethniques	p. 05
HCI : Projet de charte de la laïcité	p. 05
Dossiers étrangers	p. 05



Projet de loi prévention de la délinquance	
Eléments sur la justice des mineurs	p. 07
Eléments sur les soins psychiatriques	p. 07
Cadre d'intervention des travailleurs sociaux en commissariat	p. 07
Propositions pour améliorer le projet de loi sur la protection de l'enfance	p. 08
« Sortir de la confusion mentale autour des questions de solidarité »	p. 08
Loi 2002-2 : les mots vidés de leur sens....	p. 08
Professions sociales	p. 09
Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées	p. 09



Chômage : chiffres novembre, décembre, et controverses sur ces chiffres	p. 11
Conseil d'analyse stratégique : les métiers en 2015	p. 11
Informations du mois	p. 12
Dossier minima sociaux et prestations sociales	p. 12



Opposabilité du droit au logement ... suite et réactions	p.14
Hébergement d'urgence... suite et réactions	p.15
Rapport 2007 de la Fondation Abbé Pierre	p.16
Informations du mois	p.17



Violences scolaire : un point sur les signalements	p.17
Informations du mois	p.17



Le Monde 15 & 27 janvier 2007	p.18
ASH des 5 – 19 – 26 janvier 2007	p.19
Dossier ASH du 26 janvier 2007	p.19



ASH du 5 janvier 2007	p.20
ASH du 12 janvier 2007	p.20
ASH du 19 janvier 2007	p.20
ASH du 26 janvier 2007	p.21
ASH du 2 février 2007	p.21
Le Monde	p.22





« La société française : entre convergences et nouveaux clivages »

ASH – 12/01/07 – 07 006 – 11



Franchement oui nous aimons. De la rigueur, le souci d'expliquer les ambivalences apparentes. C'est riche et dit des choses que tout le monde sent bien, en quelque sorte, sans pouvoir toujours les expliquer. A lire.

1° rapport annuel de l'ex commissariat au Plan
Relative « homogénéisation » conditions de vie et valeurs, diminution puis stabilisation pauvreté, mais une majorité de Français est pessimiste.

Pour 80 % gens interrogés par Credoc « le niveau de vie de l'ensemble de Français se détériore »

Expliqué par apparition **nouvelles formes inégalités**, la principale étant le degré d'exposition aux risques sociaux (notamment marché travail)

Perspectives (voir rapport CAS en emploi) allant vers une segmentation entre main-d'œuvre qualifiée et à l'opposé emplois plus précaires (notamment aide à la personne), « creusement des écarts générationnels » (difficultés des jeunes), et discriminations ethniques.

Des « clivages structurels demeurent [et] les phénomènes de ségrégation se renforcent »

Il faut revoir contenu des politiques de solidarité

Notamment organisation politiques familiales

« les adapter plus aux situations individuelles »

Créer service public petite enfance : pourrait se dessiner à partir du système en place, les options allant d'une meilleure info des parents à un **droit opposable des parents à une solution d'accueil**

Doter jeunes adultes d'un patrimoine de départ : pour envisager 1° investissements universitaires ou professionnels « avec plus grande égalité chances »

Hypothèses envisagées : entre 1,5 et 2,5 milliards, soit 5 % dépenses annuelles prestations familiales

3 options : dotation aux jeunes élevés dans des familles pauvres, ou dotation universelle de moindre montant, ou allocation universelle versée dès 18 ans destinée en priorité à financer formation

Le CAS remettra des documents sur ces points

A noter : Union familles en Europe hostile à cette proposition ; préférerait prolongement allocs familiales jusqu'à 22 ans. Et UNEF juge dangereuse l'idée de cette dotation.

M. de Villepin intéressé par propositions « année de formation gratuite pour les moins qualifiés » et « engagement total en faveur de jeunes souhaitant acquérir qualification ou diplôme de bon niveau et ne disposant pas de ressources

suffisantes »

Nécessiteraient réforme formation continue et système des bourses

Dispo sur www.strategie.gouv.fr

Les violences contre les personnes ont augmenté de 13,9 % depuis 2002

Le Monde – 12-13/01/07 – 07 015 – 11

ASH – 19/01/07 – 07 015 – 11



Ces chiffres présentent la contradiction devenue habituelle entre atteintes aux biens et aux personnes. Qu'en dire ? Lisez, c'est tout.

Depuis 2002 la délinquance générale recule de 9,44 % (moins 24,08 % pour délinquance de voie publique) **mais les violences aux personnes augmentent de 13,9 %**. Et violences typiques zones urbaines se développent dans le périurbain

« Près d'un cinquième de faits de violences et menaces sont enregistrés là où vit moins de 12,5 % de la population métropolitaine » (OND)

Nb total crimes / délits enregistrés en 06 : - 1,3 % (baisse constante depuis 2002)

Taux d'élucidation en hausse de 2,01 % et s'établit à 34,33% (57,58% pour violences aux personnes) ; nb gardes à vue en hausse de 6,51 %

Atteintes aux biens : baisse de 3,8 % en 2006 et de 18,14 % depuis 2002. (chiffres enregistrés police). Confirmation recul vols véhicules (- 5 %)

Atteintes volontaires intégrité physique : hausse de 5,6 % en 2006.

Violences physiques non crapuleuses : + 9,8 % (12 % contre dépositaires autorité publique). Plus que doublé en 10 ans (OND) Presque 50 % des atteintes à l'intégrité physique en 2006

Violences physiques crapuleuses : + 2,1 %

Violences sexuelles : - 39,53 % depuis 2002

Homicides (+ tentatives) : - 25,52 % depuis 2002

Collectif budgétaire 2006 définitivement adopté

ASH – 05/01/07 – 07 017 – 11



Précise des points dont on ne sait plus au bout d'un temps s'ils étaient des rumeurs ou sont confirmés

Loi n° 2006-1771 du 30/12/06, J.O. 31/12/06

Nouveautés intéressant le secteur

Crédit impôt ménages non imposables : 50 % dépenses engagées chèque emploi servie pour garde enfants domicile, soutien scolaire et cours domicile

Crédit impôt « déménagement » : passe de 1 500 à **2 000 €** (travail à plus 200 km domicile)

Crédit impôt jeunes chômeurs acceptant travail dans secteurs en pénurie main-d'œuvre : passe à **1 500 €** au lieu de 1000 €

Abattement taxe habitation 10 % : possible pour bénéficiaires AAH, carte invalidité .

Reconduction prime Noël : RMI et ASS

Fonds mobilisation départementale insertion : **500 millions par an** pour 06/07/08 (compenser coût décentralisation

gestion RMI)

A noter : un amendement prévoyant création « aide à réinsertion familiale / sociale anciens migrants dans pays d'origine » n'a pas dépassé commission des finances. 40 000 retraités + 65 ans auraient pu retourner chez eux en percevant aide logement

« Diverses mesures en faveur de la cohésion sociale » du projet de loi sur logement

ASH – 19-26 /01/07 – 07 021 – 11

Le Monde – 22/01/07 – 07 021 - 11



Voilà : c'est à connaître. Tout ne se ressemble pas mais tout est à suivre.

Aide à la réinsertion pour les « vieux migrants »

« Aide à réinsertion familiale et sociale » : étrangers ayant vécu au moins 15 ans en France, allocataires aide logement, vivant seuls, ressources modestes logement ni acquis ni gratuit, s'engageant à « séjours longue durée ». Exclusive des aides logement et minima sociaux, montant équivalent aide logement perçue.

A noter : assocs et Haut Comité y sont opposés. En sont exclus les couples, les propriétaires, et toutes personnes ne touchant pas l'aide au logement (hôtels meublés, taudis...) Estiment que droits sociaux doivent être maintenus pour migrants âgés faisant des allers et retours avec pays d'origine.

Quid de la question assurance maladie (plus de 6 mois absence...), ajoutent-elles

Crédit impôt services à la personne élargi : projet l'étend à l'ensemble métiers services à la personne

Restriction accès aux minima sociaux pour travailleurs européens : pas de RMI ni CMU ni prestations familiales pour ressortissants UE « entrés pour chercher un emploi et s'y maintenant à ce titre ».

Discriminations et statistiques ethniques

Le Monde – 27/01 & 01/02 /07 – 07 033 – 11



Vous avez les positions en présence. C'est à suivre et à méditer.

Les statistiques ethniques pour lutter contre les discriminations end ébat à la CNIL

La CNIL prépare un avis pour trouver équilibre entre lutte contre discriminations et respect loi

Sondage (Eurobaromètre) : 75 % citoyens UE (78% des Français) se disent prêts à fournir infos sur origine ethnique (anonymat) si cela peut aider à lutter contre discriminations

HALDE y est hostile : revient « à classer les gens en fonction de groupes qui n'ont pas de réalité scientifique » ; **OND hostile aussi**

Africagora : « on ne peut apporter un remède efficace si l'on ne mesure pas le mal »

INED : « il vaudrait mieux disposer mesure directe » et étudier « intégration et discrimination »

Pas de données ethno-raciale dans les fichiers de gestion mais rien n'empêche entreprises et administrations de mener sondages anonymes

Axa : a défendu cette idée mais ne juge pas nécessaire d'avoir un référentiel national

Plus d'un Noir sur deux se dit « discriminé » en France

CRAN et Sofres présentent un sondage auprès de « noirs » : c'est une première en France

Echantillons représentatifs métropole + Outre mer : extraire nb significatif personnes se déclarant « noires ». Concerne **3,8 % résidents de France** (1 865 000 personnes), dont 81 % sont français.

SOFRES : « **Certainement chiffre plancher** », certains ne se sont sûrement pas déclarés « noirs »

56 % se dit victime discrimination raciale ; 61 % sentiment avoir vécu au moins une situation de discrimination dans les 12 derniers mois.

Insultes 24 % ; dédain 37 % ; pb accès logement 24% ; contrôle identité 23 % ; pb avec services publics 22 % refus d'embauches 18 %

Discriminations surtout vécues dans espaces publics et transports en commun (62 %) ; au travail (42 %)

Sentiment que leur situation ne change pas et pour 37 % qu'elle s'aggraverait plutôt

Comptent sur assocs 81 % ; école 72 % ; HALDE 68% ; Etat 46 % ; police 37 % ; entreprises 35 % ; hommes politiques 29 % pour changer leur sort

Le Haut Conseil à l'intégration propose une charte de la laïcité pour faciliter les relations entre agents et usagers de l'administration

ASH – 02/02//07 – 07 035 – 11

Le Monde – 30/01/07 – 07 035 - 11



On entend bien qu'il y a des difficultés devant certaines exigences : entend-on possibilité de les résoudre avec ce texte ? Il nous paraît un peu « rond », mais cela n'engage que nous. C'est surtout à suivre.

N'aurait pas de valeur juridique contraignante mais rappellerait la « règle républicaine »

Pourrait être **remise en certaines occasions :** formation agents, rentrée des classe, accueil migrants... et **affichée dans les services publics :** hôpitaux, prisons et accueils ponctuels (CAF...)

Rappeler grands principes constitutionnels liberté conscience et laïcité, et **droits et devoirs** de chacun

Agents publics : devoir de stricte neutralité, traitement égal de tous les individus et respect de la liberté de conscience

Usagers : « ne peuvent à raison de leurs convictions, récuser un agent public (...) ni exiger adaptation du fonctionnement » Droit d'exprimer leurs convictions religieuses « dans les limites du respect neutralité du service et bon fonctionnement »

Si accueillis à temps complet : doivent voir leurs croyances respectées et être mis en mesure de participer exercice de leur culte, en particulier à l'occasion naissance, fêtes religieuses et décès »

« L'exercice de ces libertés tient compte des nécessités découlant de la mission des services et de leur organisation »

Dispo sur www.hci.gouv.fr

Dossiers étrangers

ASH – 05-19 26 /01 & 02/02 /07 – 07 004 – 11



Des avis du HCI cela ne se refuse pas. C'est à souligner, et puis quelques chiffres et les décrets d'application ou consignes qui se succèdent, dessinant petit à petit un paysage dont il a été beaucoup question ces dernières

années. Le Contrat d'accueil notamment qui se peaufine.

Rapport annuel Direction population migrations
Recul 4 % entre 04 et 05 du nb d'étrangers venus vivre en France : diminution migrations familiales « même si c'est toujours à ce titre [qu'ils] obtiennent le plus fréquemment séjour permanent »

Immigration familiale = 70,6 % de l'ensemble des entrées à caractère permanent et l'immigration de travail est très minoritaire (6,6 % des entrées)

Données 2005 - Dispo sur www.social.gouv.fr

Rapports Haut Conseil à l'Intégration

« Comparaison des politiques d'immigration et intégration pays UE »

Propositions : indicateurs statistiques intégration ; idée d'un baromètre de l'intégration (données sur intégration citoyenne ou positionnement sur principes républicains)

Suivis d'un rapport statistique de l'immigration et de l'intégration pour 2006

Dispos sur www.hci.gouv.fr

Un décret précise les contours du contrat d'accueil et d'intégration

Décret n° 2006-1791 du 23/12/06, J.O. 31/12/06

+ Arrêté du 19/01/07, J.O. du 30/01/07

Redéfinition de ce contrat qui devient obligatoire pour s'installer durablement.

Décret indique conditions requises pour titre séjour

Détaille procédure de suivi et actions prévues

Contrat élaboré par ANAEM et présenté au cours d'un entretien individuel au cours duquel est testé le niveau de connaissance en français

Formation linguistique en fonction (max 400 h) ; Formation civique (6 h) ; Session d'information « vivre en France » (de 1 à 6 h) ; l'ANAEM donne attestations pour formations suivies ; Bilan compétences approfondi (ANPE) si étranger inscrit demandeur d'emploi.

Conclu pour 1 an (2 ans max.), peut être résilié pour défaut d'assiduité à une formation prescrite

Tout primo-arrivant doit passer « test connaissances orales et écrites en langue française » contenu, durée et notations détaillés dans l'arrêté

Tandis que le HCl émet des « propositions d'amélioration » du dispositif

Regrouper formations civique et infos « vivre en France » : 3 journées en tout par même formateur

Rendre obligatoire le module « vivre en France »

Que la formation civique puisse bénéficier à des auditeurs libres, demandeurs nationalité préparant entretien d'évaluation par ex.

Parfois pressions familiales pour que l'arrivant ne suive pas formation civique : envisager sanctionner (c/ droits au séjour ou droits sociaux) personnes ayant réalisé regroupement familial

Suivi CAI : service social ANAEM devrait avoir relations durables avec travailleurs sociaux CG et municipalités ainsi qu'assoc (insertion...)

Dispo sur www.hci.gouv.fr

FDTA opposée à la gestion régionalisée des demandes d'asile

Expérimentation prolongée pour 1 an et extension à l'ordre du jour. Centralisation en préfectures région examen demandes séjour demandeurs d'asile

FDTA : énorme déperdition entre nb demandeurs s'étant présentés et enregistrements effectifs

Le délai de délivrance autorisation provisoire séjour est **passé de 7 à 45 jours** : retarde accès aux droits sociaux et dispositif hébergement.

La nouvelle réforme contentieux administratif entre en vigueur

Décret n° 2006-1708 du 23/12/06, J.O. 29/12/06

Permet tribunaux rejeter par ordonnance certain nb de

requêtes pour de nouveaux motifs

Contentieux étrangers: recours relatif obligation quitter territoire, il faut y répondre dans les 3 mois Si placement en rétention avant jugement, le juge doit statuer dans délai 72 h.

Mobilisation pour respect des droits personnes visées par 1 OQTF (obligation quitter territoire)

Obligation (loi 2006) est exécutable d'office 1 mois après notification (arrêté reconduite pas nécessaire)

6 Assocs « **note pratique** » sur cette disposition : modalités et moyens de recours

Estiment que la réforme contentieux (ci-dessus) pourrait filtrer « 15 à 20 % des requêtes »

De plus le ministère indique que pour les invitations à quitter territoire notifiées avant parution du décret (29/12/06), si interpellation il doit y avoir arrêté de reconduite. Les assoc jugent cette décision illégale

Guide accès au logement des réfugiés statutaires

FDTA : dans le cadre projet Reloref « *Rechercher logement pour les réfugiés* »

Passé en revue solutions et aides possibles, la sortie des CADA se heurtant souvent à la saturation des centres provisoires hébergement (CPH)

01 53 04 39 99 – 7 €

Forum réfugiés s'adresse candidats présidence

Lettre ouverte : maintenir convention Genève 1951, ne pas intégrer dans le droit national des « notions dangereuses » comme celle de « pays sûr », s'assurer que l'OFPRA ait les moyens suffisant à un « examen rapide et équitable » de toutes les demandes, créer un conseil nationale qui veille aux conditions d'exercice des droits et réfugié et favoriser l'intégration des réfugiés statutaires.

Regroupement familial : le ministère de l'intérieur précise nouvelles règles

Circulaire n° INT/D/06/0117/C du 27/12/06

Etre en mesure de pourvoir aux besoins famille par les ressources **de son seul travail** ; respecter « les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (dont la vie familiale : monogame...) et disposer logement adapté à composition famille

www.interieur.gouv.fr

Une nouvelle circulaire est consacrée à l'allocation temporaire d'attente

Circ. interministérielle n° DPM/AC13/06/495-24/11

Notamment bénéficiaires ATA et modalités gestion

« Droit d'option » entre AI et l'ATA

Droit au séjour ressortissants bulgares et roumains : consignes ministère de l'Intérieur

Circ. NOR INT/D06/00115/C – 22/12/06

www.interieur.gouv.fr



Projet de loi prévention de la délinquance Éléments sur la justice des mineurs Un point sur les soins psychiatriques

ASH – 12-26/01 & 02/02/07 – 07 013 – 12

Le Monde – 09/01/07 – 07 013 - 12



Autour d'un projet pas tout à fait adopté mais sur lequel l'attente n'est plus tout à fait de mise continuent les réflexions. Sur la justice des mineurs notamment lisez, le dossier est riche, avec des chiffres et de l'interprétation (Mucchielli) des chiffres. C'est bien, vraiment. Et sur le volet psychiatrique, un point sur le feuilleton et un éclairage : tendance... tendance.

Le Collectif national Unitaire

Appelle à semaine d'action, 22/26 : interpellation d'élus, manifestations et réunions publiques

Selon collectif, 3 000 professionnels action sociale, justice et santé ont manifesté à son appel à Paris le 23/01 + autres mobilisations en province

Le collectif compte sur un recours devant le conseil constitutionnel (vote de la loi avant le 22/02)

A noter : dans le « projet » un art. relatif interventions travailleurs sociaux en commissariat sur « **une mission de prévention à l'attention des publics en détresse** » (voir art. suivant)

Éléments sur la justice des mineurs

Des magistrats font des propositions pour améliorer la justice des mineurs

Magistrats jeunesse dénoncent projet de loi et un groupe réflexion s'est constitué (AFMJF)

Préconise création d'une commission prévention délinquance et réinsertion dans les communes : représentants maire, tribunal, secteurs santé éducation logement services sociaux et emploi.

Serait saisie par le procureur pour délits ne faisant pas l'objet de poursuites judiciaires. « **Municipalité s'investirait (...) sans que la mairie ne devienne une annexe du ministère de l'intérieur** »

En accord « textes internationaux » : déjudiciariser délinquance, prise en charge par communauté.

Simplifier procédures et sortir « tolérance zéro qui judiciaire tout et crée justice d'abattage »

Après saisine parquet, passage devant juge enfants, examen culpabilité et des actions / projets de réparation : « **forme de mise à l'épreuve** ». Revoir le juge quelques mois plus tard : voir application mesures et prononcer peine finale. Enlèverait

« sentiment d'impunité » Humain **et efficace**.

Chiffres-clés de la justice à fin 2005 – 10/06

Mineurs en danger : ont fait l'objet de plus de 323 000 mesures (nouvelles et renouvelées) : investigation, placement AEMO

Mineurs délinquants : 143 000 ont fait l'objet de poursuites sur un total de 168 174 dossiers.

Majorité orientée vers juge enfants ou procédures alternatives aux poursuites.

Taux de réponse pénale : 85,5 % (82,1 % en 04)

887 000 admissions aide juridictionnelle (+ 6,7 %), 50 % bénéficiaires se déclarant « sans ressources »

Dispo sur www.justice.gouv.fr

La justice des mineurs évolue, mais sans moyens, pointe une étude

Laurent Mucchielli, CNRS

S'appuie sur les statistiques officielles 94/04

Le « Projet » propose endiguer délinquance mineurs et mener une justice plus ferme : sous-tend hausse des délits et justice pas assez ferme. Alors ?

Nb mineurs mis en cause sur cette période en **hausse 70 %** : surtout usages stupéfiants (+ 409%), outrages / violences personnes dépositaires autorité, coups / blessures volontaires non mortels, violences verbales, destructions / dégradations.

Homicides, vols véhicules et vols à main armée en diminution alors que **les autres vols augmentent et entraînent une grande partie coups et blessures**

Le cœur délinquance juvénile lié à « **compétition pour la possession des richesses** » + phénomènes liés à certaines territoires.

Pas d'aggravation massive. Le plus grave, (dont on parle : homicides, braquages...) : 0,3 % des faits, 1 % si on y ajoute les viols.

Nb d'affaires traitées par les parquets augmente idem nb de mineurs mis en cause : **+ 64 %** et en 10 ans, réduction de 3% classements sans suite.

Alternatives aux poursuites multipliées par 15, (35 % orientations) « Réponses à l'augmentation petite délinquance ».

Augmentation 40 % saisines juge des enfants

Emprisonnement ferme recule 10 % **mais mesures PEU contraignantes (admonestation..)** aussi (1,3%). Plus de réparations, amendes, liberté surveillée, emprisonnement sursis, placement CEF

Emprisonnement ferme ou sursis partiel en hausse continue : crimes +166%, délits + 177%

Réponse massive à cette délinquance.

Ajoutant à « encombrement chronique de tribunaux qui ne bénéficient guère des largesses de l'Etat »

Déviances et délinquances juvéniles – nouvelles prévention ou nouvelle répression ? – Claris 12/06 – www.groupeclaris.org

Éléments sur les soins psychiatriques

Conseil constitutionnel censure l'habilitation du gouvernement à agir par ordonnance

Mesures relatives à la santé mentale devaient faire l'objet d'une ordonnance distincte : art. 18 à 24 auraient été retirés du projet. Conseil constitutionnel juge procédure contraire à la constitution. Donc les art. ci-dessus figurent toujours dans le projet.

Pour une loi autonome sur soins psychiatriques sans consentement : organisations usagers et pros redisent leur position. D'autant que des propositions ont été élaborées avec pouvoirs publics.

M. Bas : annonce une « large concertation »

Entretien avec M. Canneva, Pdt de l'Unafam

A l'issue de son 39° congrès 26-27/01/07

(Union nationale amis et familles malades mentaux)

Quelles sont les « nouvelles actions » ?

Il reste du travail sur « **la promotion du partenariat entre les**

secteurs médical et social »

« La psychiatrie doit s'ouvrir et travailler avec tous les acteurs sociaux. Et réciproquement » « **Tous les pros qui côtoient quotidiennement la détresse psychique devraient être formés** »

Vous avez réfléchi aussi à agir envers les jeunes...

Demande qui remonte des familles. Là aussi travail en réseau indispensable. Représentants usagers / familles et médecins / établissements sont en phase.

Investir aussi dans les MDPH est essentiel

Le cadre d'intervention des travailleurs sociaux dans services de police et de gendarmerie est défini

ASH – 19/01/07 – 07 023 – 12



Nous avons eu l'occasion déjà de traiter cette question, qui avance sans surprise: les bilans quantitatifs et qualitatifs seront intéressants à suivre.

Missions : mettre en lien police et services sociaux. Soutien en temps réel par évaluation des besoins, écoute, intervention de proximité, orientation

Publics : majeurs ou mineurs, victimes ou mis en cause, dans affaire présentant volet social (violences conjugales, vulnérabilité...) et dont services police ou gendarmerie ont été saisis. Accompagnement seulement avec accord de la personne.

Cadre action : convention employeur (commune, CG, assoc..) / directeur dptle sécurité publique. Le travailleur social conserve autonomie professionnelle. Placé **sous autorité fonctionnelle** (et non pas hiérarchique) du chef de service qui lui fournit moyens de fonctionner (notamment un local garantissant confidentialité des entretiens)

Qualifications : diplôme d'Etat travailleur social et/ou niveau licence (psycho-socio-éducatif) + expérience « avérée ». Formation sur terrain avant.

Principes : soumis eu secret professionnel sauf **Volonté de développer** ce dispositif dans les départements les plus exposés à ces problématiques ou qui en exprimeraient le besoin.

Propositions pour améliorer le projet de loi sur la protection de l'enfance

ASH – 02/02/07 – 07 036 – 12



Histoire de « réviser » un peu le projet de loi en passe de devenir une loi: points névralgiques à travers le prisme de l'Uniojss. Les avancées sont notables e et peuvent vous concerner. Lire donc au moins le premier point !!!

Adopté le 11/01 en 1° lecture à l'Assemblée, , retour au Sénat le 08/02.

Point de vue de l'Uniojss

Souligne dernières avancées

Intégration **mineurs étrangers isolés** dans dispositif protection enfance.

Protection **jeunes majeurs** : la nécessité du suivi ASE a été supprimée.

Le défenseur des enfants pourra s'autosaisir

CG pourra aviser procureur d'une « situation de danger

grave et manifeste » sans que l'intervention administrative ait eu lieu obligatoirement

Propose

De rendre plus lisible l'articulation ONED / Agence nationale évaluation qualité établissements services sociaux et médico-sociaux

Mieux définir mission Observatoire départemental protection enfance

Préciser modalités coordination des acteurs par Pdt CG ; appelle à ne pas confondre le « **projet pour l'enfant** » (ASE) avec le contrat séjour (loi 2002)

Demande

Création d'un « **Conseil national** enfance, protection enfance et jeunesse » : « instance échange et concertation entre acteurs concernés »

Regrette

Notion trop floue de « **d'info préoccupante** » et préconise que la transmission au CG se fasse « **dans les meilleurs délais** » et non « sans délai » comme cela figure actuellement dans le texte.

S'inquiète

Nouvelle disposition : le parquet devra contrôler motifs de sa saisine par le CG ; redoute « parties de ping-pong entre CG et justice »

Refuse

Gestion par la CAF du Fonds de financement protection enfance

A noter - PMI : députés souhaitent renforcer rôle CG ; Pdt CG devra donc en organiser « les différentes interventions ». Syndicat médecins PMI a adressé parlementaires demandes modifications

« Sortir de la confusion mentale autour des questions de solidarité »

ASH – 19/01/07 – 07 027 – 12



Allez-y, régalez-vous, ils disent tellement de choses que vous-mêmes observez depuis longtemps. Et puis c'est un point sur des propositions que l'on entend, que l'on n'entend plus et l'on ne sait plus. C'est bien, franchement et nous l'avons traité longuement car l'ouvrage est cher, il est dit « volumineux » en bref nous pensons que vous serez nombreux à ne pas l'avoir entre les mains. Nous avons beaucoup aimé le départ: associer chercheurs et associatifs. Là on reconnaît sans ambages le rôle d'expertise. C'est bon à entendre.

Entretien avec M. Serge Paugam, sociologue

Autour de l'ouvrage « **Repenser la solidarité** »

50 chercheurs sciences sociales invitent à refonder contrat social (remise en cause nouvelles inégalités)

Comment est né l'ouvrage ?

Constat : ces chercheurs communiquent peu. Nous avons organisé séminaire de 8 jours (05/06) : universitaires et responsables assocs (FNARS...) ont réfléchi ensemble et faire état des leurs savoirs. Les chercheurs ont ensuite retravaillé leurs exposés.

Reflètent-ils un courant de pensée ?

Non. Majorité sociologues mais aussi économistes, historiens... diverses écoles pensée. Conviction partagée : il faut parler solidarité, et les solutions simplistes sont dangereuses pour la démocratie.

« *La question du logement vient s'inscrire dans le débat électoral...* »

Typique : pb récurrent, les mesures traînent à venir, action

spectaculaire et on arrive à cette loi. Sans assurance que l'on construise assez. « **Fragilité modes d'action en politique (...)** le débat devrait être organisé de façon régulière et structurée »

La solidarité est-elle menacée ?

Quand on parle solidarité on pense coût ou générosité (laquelle n'est pas en recul) mais sous l'angle du contrat social c'est plus difficile.

Il date des années 50 et est remis en cause depuis les années 70 : chômage, instabilité emplois...

Les moins qualifiés aussi moins protégés du point de vue couverture sociale : alors quelle solidarité ?

Inégalités de genre : femmes, immigrés...

On parle « cohésion sociale » Nouvelle manière ?

Cette notion apparaît en 93 dans un rapport du Plan et c'est une étape : on associera ensuite « lutte contre l'exclusion à la cohésion sociale » ;

L'« Etat social » au lieu de « se réformer en profondeur, préfère gérer les marges »

Prend en charge : **approche ciblée des publics, et moyens supplémentaires, « au titre non pas de l'assurance mais de la solidarité nationale, et donc de l'assistance »**

Vous parlez « d'éthique renouvelée de la solidarité ». Qu'est-ce que c'est ?

Inspirée d'idées de Durkheim et Bourgeois : « **fondée sur principe de la dette entre les générations et la responsabilité collective ou sociale des individus** »

Aujourd'hui on remet l'accent sur la **responsabilité individuelle** (pour chômeurs, défavorisé...) **Certes elle existe mais il faut connaître « les déterminants sociaux » aussi et les « sciences sociales ont devoir clarification à cet égard »**

Eviter aussi l'approche catégorielle ?

Il vaudrait mieux des « **programmes préventifs à base universelle** » car les critères d'accès génèrent effets de seuil et donc de l'exclusion.

« **Il faut penser en terme d'universalité des droits** » chaque fois que possible et éviter le morcellement des aides

Identifier les populations vulnérables est important (pour combattre inégalités) mais ce « **ne peut être envisagé comme un substitut à l'universalisme** »

Comment appliquer ces principes contre les discriminations à l'égard des Français d'origine étrangère par ex. ?

Modèle républicain censé régler inégalités : on les ignorait. Travaux en sciences sociales invitent à les prendre en compte. Ne veut pas dire forcément remettre le cadre en question mais « **savoir comment, dans ce cadre républicain, lutter** » contre ces phénomènes.

Le CV anonyme par ex. peut être un réponse et s'inscrit dans un cadre universaliste.

Certaines discriminations positives: ZEP par ex. Mais critères territoriaux peuvent aboutir à l'inverse du modèle républicain : effets ghettoïsation et oubli d'autres « pauvres » installés ailleurs. (Eric Maurin)

L'ouvrage remet en cause amalgame HLM dégradées / population pauvre et immigrée.

Travaux de M. Oberti : **ville moins duale qu'on ne la décrit.** Il y a des territoires de mixité sociale.

On pourrait rassurer les populations

Des contributions se rejoignent sur la sécurisation des parcours professionnels.

Castel estime que l'emploi stable a été le socle principal de la solidarité dans la société **salariale**

Mais certain éclatement emploi génère inégalités entre hyper protégés et précarisés. Propose attribuer **nouveaux droits sociaux** : permettre transitions entre périodes formation, congé parental, inactivité indemnisée... « nouvelle gestion diversité âges »

La France a du mal à concevoir des parcours dans la souplesse : grande importance accordée diplôme

On parle beaucoup de la solidarité inter générationnelle ? Qu'en pensez-vous ?

Effets entraide familiale sur la cohésion sociale sont limités car elle diffère selon les milieux. **Et puis, à quel prix la famille s'aide-t-elle ?** (Cf. M. Martin)

Retombe souvent sur les femmes par ex..., ce qui renvoie à la sécurisation des parcours pro.

La solution passe-t-elle par l'impôt ?

Défendue par M. Chauvel et logique du point de vue contrat social : redistribuer une partie revenus des retraités aux plus jeunes. Mais « iconoclaste ».

Quid de l'enchevêtrement des compétences ?

Multiplié niveaux d'application : commune (ou intercommunal), département, région, nation et UE

Morcellement action, manque clarté, lutte pouvoirs

On peut définir « système multi solide emboîté » autour de **3 niveaux** : **agglomération**, élus locaux proches populations + lobbies et assoc. **L'Etat**, en tant que garant et **l'UE** : faire avancer sans imposer de modèle social unique

PUF, coll. le lien social – 49 €

Professions sociales

ASH – 26/01/07 – 07 029 – 12



Les ETS à l'honneur d'un dossier moins fourni que d'habitude. Toujours intéressant de se pencher de plus près sur un métier. Celui-ci évolue mais surtout se trouve à un carrefour stratégique, ce qui n'est peut-être pas évident au premier abord.

ETS : l'inéluctable mutation des « contremaîtres du social »

ETS traditionnellement associé aux ateliers : place importante au XIX° (colonies pénitentiaires...). **1976** : Certificat aptitude fonctions ETS (Cafets), « formation techno, adaptation professionnelle personnes handicapées ou inadaptées » 80 % des ETS exercent en CAT

Nouvelle évolution avec l'intérêt pour valeur travail dans la réinsertion de publics fragiles

Depuis 15 ans : hôpitaux jour, MECS, entreprises travail ordinaire, programmes SDF, CHRS...

2005 : diplôme d'Etat ETS (DEETS) étend action aux personnes en difficultés d'ordre social

Profil atypique dans le secteur : 75 % d'hommes, majorité ébénistes, (puis maçons, cuisiniers...) Femmes mécaniciennes confection, secrétaires...

Référentiel DEETS : accompagnement éducatif, formation pro et encadrement technique production.

C'est tout la diversité de ce métier : positionnement délicat, au carrefour éducation et formation.

D'autant que 90 % professionnels estiment publics de plus en plus psys et désocialisés et où production des ateliers protégés est sous pression économique

L'ETS est le pivot entre ces deux mondes

Donc la réflexion continue sur le sens du métier, par rapport aux autres éducateurs et aux entreprises.

Dans l'invention d'une filière de la réinsertion, il est bien placé pour jeter des passerelles entre les mondes de l'entreprise et du social

Dossier Signalétique : Actions Sociales et Prises de Positions relevées

ASH – 05 – 12 / 01 & 02/02/ 07 – 07 32 - 12



Aider les conjoints violents à entrer en

relation autrement

ASH / 5 janvier 2007 / p. 27-28

« A Rennes , le service Associatif Dyade permet aux auteurs de violences de prendre conscience de leurs comportements et modifier leur conduite » : prévenir répétition des crises mais aussi éviter que ces hommes « décrochent complètement »

Initié par l'AFSAD – 02 99 59 60 01

Personnes sous main de justice : une passerelle entre la prison et l'entreprise

ASH / 5 janvier 2007 / p. 25-26

« A Lyon, le Groupe pour l'emploi des Probationnaires propose accompagnement individualisé vers l'emploi pour les détenus qui préparent leur sortie et les personnes relevant d'une mesure milieu ouvert. »

GREP : 04 78 72 94 93

Les CCAS organisent la lutte contre l'exclusion bancaire

ASH / 12 janvier 2007 / p. 41-42

« Cherchent à aller au-delà des traditionnels secours d'urgence ». Multiplient actions allant du conseil budgétaire aux dispositifs de prévention du surendettement, en passant par l'offre de micro-crédits sociaux »

Unccas – Tourcoing – 03 20 28 07 50

Usagers de drogue : la réduction des risques, une clinique du lien ?

ASH / 02 février 2007 / p. 39-41

Après avoir exercé longtemps dans l'ombre les acteurs de réduction des risques entendent réussir tournant de l'institutionnalisation : loi 2004 créant les Caarud. Sans perdre leur capacité à innover. Reste à convaincre l'ensemble des professionnels, des élus et citoyens du bien-fondé de cette politique.

Assoc Française réduction risques www.a-f-r.org

Courrier : « Super manip » de M. Rouzel

ASH / 02 février 2007 / p. 48

L'émission « Super Nanny », met en scène des familles rencontrant difficultés dans l'éducation de leurs enfants auxquelles une intervenante de choc, titulaire CAP « petite enfance »... prodigue ses conseils. Ce pourrait préfigurer une évolution du travail social... - réponse fabriquée, de « l'expert qui sait à la place de l'utilisateur », marketing...

Réforme des tutelles : l'ambition sacrifiée aux arbitrages financiers

ASH / 12 janvier 2007 / p. 39-40

M. Richir, directeur assoc tutélaire ATI (Nord)

La version du projet de loi soumise aux députés à compter du 16/01 « reflète, par bien des aspects, le poids des contraintes financières qui ont sous-tendu son élaboration »

ATI – 03 28 38 07 70 – f.richir@atinord.asso.fr



Chômage : chiffres novembre, décembre et controverses sur ces chiffres

ASH – 05-26 /01 & 02/02/07 – 07 004 – 12

Le Monde – 01&02/02/07 – 07 004 - 12



Pour novembre nous détaillons surtout en ce qui concerne votre public. Décembre confirme la baisse mais décidément les chiffres c'est difficile : vous verrez les analyses du Collectif ACDC, qui prévoit d'en faire tous les mois. L'Insee également donne des indications... ou n'en donne pas d'ailleurs. Dossier à lire, paragraphes à facettes.

Précisions sur chiffres novembre (cf. RVP 12)

Jeunes moins 25 ans : taux de 21,7 %

(7,9 % pour 25-49 et 5,8 % pour 50 ans et plus)

Le nb de jeunes demandeurs d'emplois baisse de 1,3 % en 1 mois et de 10,2 % en 1 an

09-11/2006 : nb inscriptions catégorie 1 augmente de 3,1 % par rapport aux 3 mois précédents et entrées suite licenciements éco. en hausse 11,4 %

09-11/2006 : sorties augmentent aussi (1,8 %)

DARES – 1° Infos n° 01.3 - www.travail.gouv.fr

La moitié des chômeurs rendue « invisible », proteste le collectif ACDC

« Autres chiffres du chômage », créé à l'initiative du Réseau d'alerte sur inégalité BIP 40 (RVP 12)

Chômeurs invisibles

L'ANPE dénombre plusieurs catégories chômeurs, et les chiffres officiels ne tenant compte que de la 1, le collectif en dénombre 2 276 000 « invisibles », soit un **total de 4 450 000 en recherche d'emploi**

Ces invisibles représentaient 10 % du total en 82 ; 47 % en 04 et 51 % en 06 (inscriptions récentes pas toujours justifiées en catégories autres que 1)

Depuis 15 ans « nb de d'inscrits ANPE demeure inflexible autour de 4,5 millions »

Le collectif compte intervenir chaque mois, pour obtenir « un système cohérent »

Ministère : « règles comptabilisation les mêmes depuis 1995. Ce sont celles du BIT »

Analyse motifs sorties ANPE (cf. chiffres 12)

Taux de chômage à 8,6 % fin décembre

Taux le plus bas depuis juin 2001.

Moins 1 % en 1 mois et moins 9,9 % en 1 an

Au sens du BIT diminution de 1 point en 1 an

21,6 % pour moins de 25 ans ; a baissé de 0,8 % en 1 mois

et de 9,9 % en 1 an

7,8 % pour 25/49 et 5,8 % pour 50 ans et plus

Toutes les catégories concernées par la baisse.

Inscriptions catégorie 1 enregistrées d'octobre à décembre : plus 3,5 % par rapport aux 3 mois précédents. Premières entrées + 9,8 %

A la suite licenciement économique + 6,3%, autre licenciement + 3,2 % et fin CDD + 5,2 %

Sorties d'ANPE : plus 3,8 % dans même période. Reprises d'emploi déclarées, plus 0.7 % mais entrées en stage moins 4,9 %

DARES 1° infos n° 06.1 – www.travail.gouv.fr

Controverse s'intensifie sur les chiffres

Collectif ACDC analyse motifs sortie ANPE

La hausse « ne correspond guère à des reprises d'emploi supplémentaires ».

Décalage entre hausse du nb de sorties (+ 6 % entre 04 et 06) et reprise création d'emploi (+ 1 % en 06)

Moins d'1 sortie sur 5 due à une reprise d'emploi ou une entrée en formation

Sorties 04/06 : « non-renouvellement motivés » plus 31% (chômeurs ayant épuisé leurs droits); radiations plus 39 % et « non-renouvellement accidentels » plus 30 % (chômeurs « dégoûtés »)

Dteur ANPE conteste cette analyse. Emploi salarié a augmenté en 2006 + départs en retraite et créations d'entreprises : chiffres cohérents

A noter : l'Insee reporte de 6 mois (septembre au lieu de mars) publication de son enquête annuelle « Emploi » qui sert à établir le taux définitif. Conduit parfois à réévaluer les chiffres (05 par ex.)

Avance un pb statistique (taux de non-réponse)

Insee : 3,3 millions de personnes se déclaraient spontanément au chômage en métropole début 2005 (enquêtes recensement)

Ce chiffre dépasse celui relevé par les enquêtes Insee sur l'emploi : écart 500 000 personnes

Dans le recensement sont considérées comme chômeurs les personnes se déclarant comme telles, qu'elle soient ou non inscrites à l'ANPE, il faut seulement qu'elles n'aient pas déclaré ailleurs qu'elles ne cherchent pas d'emploi.

Plus large que la définition du BIT ;

Enquêtes annuelles recensement 04 à 06

INSEE Première n° 1117 – www.insee.fr

Les Européens commencent à endiguer chômage

En recul en Allemagne, Italie, Espagne et France

La croissance génère de nouveau des emplois

Eurostat estime que 30 à 40 % des emplois créés provient de l'économie espagnole

Mais objectifs de Lisbonne sont loin d'être remplis : taux d'emploi de 70 % d'ici à 2010....

Accompagnement renforcé des chômeurs

Le Bureau de l'Unedic adopte dispositif évaluation c/ expérimentations menées par Unedic et ANPE

Éléments quantitatifs et qualitatifs, doit permettre comparer prestations privées et publiques

Conseil d'analyse stratégique : « métiers en 2015 »

ASH – 05/01/07 – 07 003 – 22

Le Monde – 01&03/01/07 – 07 003 - 22



Franchement oui ça mérite des sourires tant nous aimons les visions à long terme,

comme cela. Pas vraiment surprenant et à lire... pourquoi pas aller jeter un œil sur Internet car cela nous concerne à bien des titres... et se laisse méditer...

Estimation : création de 1,5 million d'emplois nouveaux, en solde net, d'ici à 2015

650 000 postes cadres et 450 000 peu qualifiés
Scénario basé sur croissance annuelle de 2 % et chômage de 7,5 % en 2015, avec gros flux fins de carrière (600 000 par an) et 750 000 postes à pourvoir par an.

Assistants maternels et aides à domicile : emplois dont le volume augmentera le plus fortement
Devant aides-soignantes et informaticiens

Professionnels action sociale : hypothèse de 156 000 recrutements dont 72 000 créations

qui peut faciliter la baisse du chômage à court terme », mais inégalement.

La population qualifiée pourrait connaître le plein emploi mais « rien ne garantit que les actifs les plus éloignés de l'emploi ou les territoires les plus frappés par le chômage verront leur situation s'améliorer. Des situations de chômage important pourraient coexister avec des difficultés de recrutement »

Aide à domicile : beaucoup d'emplois... mais risque de difficultés majeures de recrutement

Augmentation du niveau scolaire et la tendance aux interruptions plus courtes vont diminuer le « vivier traditionnel » : femmes moins 40 ans, concurrence avec « métiers connexes » (infirmières, aides-soignantes...) et enfin « manque d'attractivité de ces métiers »

Pistes réflexion : y attirer les hommes et des gens plus diplômés, tout en continuant à y former des gens éloignés de l'emploi.

A noter : M. Borloo table sur 500 000 postes nouveaux d'ici à 2008/09 là où le CAS table sur 400 000 d'ici à 2015 dans ce secteur...

Problème : manque de vision globale des filières de formation, initiale ou continue ; données dispersées.

www.strategie.gouv.fr

Informations du mois

ASH – 12-19 /01/07 – 07 008 – 21

Le Monde – 27/01/07 – 07 008 - 21



A lire, les objectifs chiffrés du service public pour 2007 : et à suivre. On retiendra bien sûr l'avis de la CJCE pour le décompte des moins de 26 ans. Nous avons noté le dynamisme en terme de création d'entreprises, à suivre aussi.

Précisions sur objectifs de résultats du service public de l'emploi (SPE) pour 2007

Circulaire aux préfets région / départements et directeurs ANPE / AFPA

Orientations : prévention chômage longue durée, plus de sorties chômage pour publics prioritaires, mieux satisfaire offres dans métiers en tension ; renforcer politiques territoriales vers ZUS : accès habitants à l'ensemble des dispositifs (coordination avec partenaires territoriaux)

Objectifs chiffrés

33 000 contrats / mois secteur non marchand (4 1^o mois 07). CA peuvent être renouvelés si pas de solution à l'issue du contrat

CIE : maintenir 3 300 signatures par mois (pour chômeurs + 2 ans, travailleurs handicapés, seniors)

Développer recours **contrats professionnalisation**

CIVIS : fixation objectifs de sorties du dispositif en emploi durable. ANPE doit proposer bénéficiaires CIVIS 50 000 contrats jeunes en entreprise en 07

+ **Objectifs** d'actions préparatoires recrutement
Plan susceptible être revu en fonction conjoncture

Contrat jeune entreprise – 1^o Infos n° 02.2

Après montée en charge rapide, le rythme s'est beaucoup ralenti.

En 2005, 62 000 contrats signés, soit 9 % de moins qu'en 2004 et 30 % de moins qu'en 2003

Total : 269 500 bénéficiaires (07/02-12/05)

DARES – www.travail.gouv.fr

La France épinglée par la CJCE pour l'exclusion des moins de 26 ans du décompte des effectifs des entreprises

Dispositions communautaires sur information et consultation des travailleurs dans l'UE s'oppose à « réglementation nationale qui exclut, fût-ce temporairement, une catégorie déterminée de travailleurs du calcul du nb travailleurs employés »

C'était une des mesures du plan emploi d'août 2005, dont l'exécution avait été suspendue quand le Conseil d'Etat avait demandé à la Cour européenne de trancher

CJCE aff. C385/05 CGT www.curia.europa.eu

Mission de valorisation formation en alternance

Propose : réformer l'orientation, réserver la taxe apprentissage seulement à l'apprentissage, accroître offre, simplifier formalités administratives

Gestion dispositif adulte relais confiée à l'Acse

Décret n° 2006-1788 du 23/12/06, J.O. 31/12/06

Circ. DIV 18/12 <http://i.ville.gouv.fr>

Aides financières Etat pour les employeurs versées par l'Agence (gestion possible par Cnasea)

Création d'entreprises en 2006 : + 3,7 %

Soit **233 045** : entre 99 et 02 moyenne de 170 000

Secteurs les plus dynamiques : services aux entreprises, construction et immobilier ; recul de l'hôtellerie, restauration (- 3,3 %)

Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon : près de 49 % des créations

Impact sur l'emploi limité : 86,5 % des entreprises se créent sans salariés (emploi de l'entrepreneur)

Beaucoup de créateurs sont des chômeurs. Accre accordée 2,5 fois plus qu'en 2002

(Source Insee)

Fragile progrès emploi travailleurs handicapés dans le privé

+ **4,5 %** entre 03 et 04 mais proportion croissante temps travail réduit et plus souvent en CDD

DARES – Premières synthèses n° 01.1 – 01/07

Dispo sur www.emploi.gouv.fr

Dossier minima sociaux et prestations sociales

ASH – 5-12-19 /01 & 02/02/07 – 07 009 – 21



On n'en finit pas de se pencher sur les effets pervers de la reprise d'activité. C'est bien et en même temps un peu décourageant : derrière ces débats, expérimentations et autres dispositifs il y a des gens et pour eux

ça change bien lentement. A lire. Dans la même ligne le rapport sur l'API. Voilà.

Revalorisation allocations solidarité 01/01/07

Décret n° 07-32 du 08/01/07, J.O. du 09/01/07

- **RMI** : revalorisé de 1,8 %, soit 440,86 € par mois pour 1 personne seule
 - Aide fin d'année reconduite
 - **ASS – ATA-AI – Equivalent retraite** revalorisés de 1,8 %
- Cette majoration entraînant augmentation des plafonds mensuels de ressources

Prestations familiales au 01/01/07

Décret n° 2006-1754, 23/12/06, J.O. 30/12/06

Le montant de la base mensuelle de calcul est revalorisé de 1,7 % mais celui des plafonds de ressources ne change pas (revu en 07/06)

Une proposition de loi pour supprimer les « effets pervers » de la reprise d'emploi des titulaires de minima sociaux

Adoptée le 23/01 en première lecture au Sénat.

A la reprise d'un emploi, perte des droits connexes

Idee d'attribuer ces droits en fonction, non pas d'un statut, mais des ressources.

« Garantir égalité de traitement » entre bénéficiaires des différents minima sociaux et entre ces derniers et les salariés disposant de bas revenus.

En outre supprimer les délais de carence

Prévoit sortie progressive des droits connexes au fur et à mesure de l'augmentation des revenus : lisser effets de seuil et limiter effets pervers

Sont préposées expérimentations de 5 ans dans des départements volontaires

Justificatifs à produire pour bénéficier des primes retour à l'emploi et forfaitaire mensuelle

Arrêté du 17/01/07, J.O. du 31/01/07

Concerne titulaires ASS / RMI / API et ASS pour prime forfaitaire mensuelle

Rapport sur API – IGF-IGAS- 12/2006

Existe depuis 76, et les CAF la versent à 200 000 personnes (98 % femmes dont 60 % moins 30 ans), pour un coût de un milliard

« Risque d'éloignement durable de l'emploi »

Suggère : accompagner à l'insertion, aligner sur RMI (économie financerait insertion), mieux contrôler et substituer un critère **d'isolement économique au critère actuel d'isolement** (concubinage difficile à vérifier)

Dispo www.audits.performance-publique.gouv.fr

API : modalités de calcul du forfait logement alignées sur celles du RMI depuis le 01/01/07

Décret n° 2007-125 du 30/01/07, J.O. 31/01/07

Le dispositif des places garanties en crèche pour enfants de bénéficiaires minima sociaux précisé

Décret n° 2006-1753 du 23/12/06, J.O. 31/12/06

C/ RMI-API-ASS en activité ou formation

Accueil ne pourra être inférieur à 1 enfant par tranche de 20 accueillis (à noter si parents sortent minima sociaux, ces enfants toujours comptabilités à ce titre)

Structures veilleront proposer solutions si emploi ou formation se terminent pour accueil pendant démarches pour recherche d'emploi

Loi 2002-2 : les mots vidés de leur sens....

ASH – 26 /01/07 – 07 028 – 12



Oui nous aimons bien: c'est un texte engagé, à prendre comme tel mais il pose des questions universelles. Les effets des lois, il en est beaucoup question ces derniers temps et celle-ci vous concerne; alors à vous de jouer.

Mme Eck, formatrice centre rééducation pro

Cette loi inscrit dans le droit le respect de la personne dans services sociaux, médico-sociaux. Le respect, de fondement éthique de la pratique professionnelle, est devenu un devoir sur lequel il faut « rendre des comptes », et que l'on « évalue ».

Le risque existe de s'en tenir à la forme : les outils, projets établissement, par ex. le montrent. Souvent « copier-coller »... L'écrit n'engage pas forcément.

Quand la loi récupère des valeurs éthiques, on peut arriver à une privation de sens.

La responsabilité engagée par les professionnels dépend de chacun et va « de l'infime à l'infini »

« Qui fixe les limites ? Qui détient le sens ? »

En miroir de ces droits des usagers, apparaissent les **devoirs** : censé fonder une contractualisation avec responsabilités réciproques. **Que fait-on des usagers qui « rentrent pas dans les rails » ?**

« Comment parler d'égalité devant des clauses dont l'interprétation revient nécessairement à ceux qui ont le pouvoir de les dénoncer ? »

Du reste on constate une montée des valeurs éthiques et des mesures de répression.

Enfin **« plus il y a de lois, plus il y a de contournements possibles »** (ceux qui ont pouvoir)

Transparence dans la communication des infos qui concerne l'utilisateur ? : **déplace « zones d'ombre »**, qui seront encore plus inaccessibles aux usagers.

On trouve déjà des écrits très « transparents » à côté d'informations de plus en plus orales.

Loi pleine de bonnes intentions mais « dégage chacun de sa responsabilité individuelle »



Opposabilité du droit au logement ... suite et réactions

ASH – 05-12-19 /01 & 02/02/07 – 07 001 – 22

Le Monde – 04-16-18 /01 /07 – 07 001 - 22



Nous voici partis donc pour un long feuilletton où nous essaierons d'être le plus précis et concis à la fois. Nous privilégions comme d'habitude un traitement chronologique sur le fonds et donnons le maximum de réactions : compléter au maximum le puzzle d'une réalité techniquement complexe, à côté d'une insupportable simplicité sur le plan humain. Une réaction se dégage : il faut construire davantage pour que ce droit puisse être effectif.

L'opposabilité du droit au logement enfin mise en chantier

Le gouvernement a reçu le rapport du Haut Comité pour le logement sur l'expérimentation de ce droit

Présentation du projet par M. de Villepin le 3/01.

Formalisation juridique du principe dont l'Etat serait le garant : « éviter de faire peser sur les collectivités locales une charge nouvelle »

Fin 2008 : mise en œuvre pour les personnes les plus en difficultés (SDF, travailleurs pauvres, femmes isolées avec enfants). Logement digne, « maisons-relais ou logement autonome »

Début 2012 : concernerait « toutes personnes ou familles logées dans logements insalubres ou indignes (...) garantir à chacun logement décent »

Projet de loi présenté en conseil des ministres le 17 janvier 2007

Mise en place : rendre effectif le droit au logement (inscrit dans loi Besson, 1990). Droit opposable, comme santé ou scolarité. **Etat garant**

Droit ouvert « à toute personne qui réside sur le territoire français de façon régulière et stable, n'est pas en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir »

Saisine commission dptle médiation ouverte pour SDF et familles avec enfants mineurs mal logées. Si requête transmise au préfet, obligation reloger dans les 3 mois. Sinon recours contre l'Etat : le juge pouvant ordonner relogement/accueil sous astreinte

Produit astreintes : fonds d'aménagement urbain (subventions actions foncières ou immobilières en faveur logement locatif social)

Au 01/12/2008 : pour « les plus prioritaires ».

Hébergés temporaires, menacés expulsion sans relogement, logés locaux insalubres, sans logement, ménages avec enfants mineurs et mal logés.

Au 01/01/2012 : toute personne éligible logement social et sans réponse dans délai anormalement long

M. Borloo : cette loi « arme dissuasion »

Exposé motifs : un **comité suivi** devrait être mis en place Pdt par Haut comité logement.

Examen au Sénat à partir 30/01 puis Assemblée deuxième quinzaine de février

A noter : l'urgence ayant été déclarée, elle pourrait être votée avant fin session. Si modifs Sénat et AN, examen par commission mixte paritaire.

Le Haut Comité Le Haut Comité donne un avis favorable projet : « **avancée significative** »

Dispo sur www.hclpd.gouv.fr

Regrette que seule l'attribution logements sociaux fasse l'objet de recours.

Espère que ce texte permettra d'enclencher 2° étape

Insiste sur engagement fort de l'Etat : voudrait loi programmation en complément de la loi cohésion sociale, (aides à la pierre et à la personne)

Demande **exercice effectif prérogatives d'autorité Etat** : se substituer aux collectivités défaillantes.

Et **création d'un comité national** de suivi avec un préfet dans chaque département (pilotage)

Modélisation : 2 niveaux responsabilité : celle de « **1° ligne** », vis-à-vis du citoyen et celle de « **2° ligne** » détenue par toute autorité compétente (intercommunal, départements, ou Etat par défaut)

Partenariat entre ces 2 niveaux fixé par documents programmation (locaux, ou départementaux)

Recours à l'amiable devant instances existantes + mise en place **instance « territoriale » pour litiges.**

Puis juridictionnel : tribunal administratif pourra enjoindre de reloger sous peine d'astreintes

Réactions - attent

es : l'interpellation médiatique a payé mais les interrogations demeurent

L'idée de ce droit apparaît en 2002 (Haut Comité) : reprise en 2004 (CES) + plate-forme associative

L'ensemble du secteur se réjouit mais reste prudent.

Alerte : « Avancée de 1° importance ». Appelle collectivités territoriales réaliser logements sociaux.

La plate-forme : « **prend acte de ces avancées et exprime son soutien à 3 points du projet** », garantie Etat, recours juridiction administrative et création organisme chargé suivi. Mais s'inquiète de la rédaction de certains articles laissant croire que l'hébergement peut être « solution de logement »

Demande que le recours juridictionnel ne soit pas soumis à l'avis de la commission de médiation.

FAPIL : s'inquiète de la définition de catégories de personnes pouvant formuler recours. « la personne ne doit pas avoir créé elle-même sa situation de mal-logée et doit être autorisée à séjourner sur le territoire français de façon durable » notamment

Craint aussi **procédures judiciaires lourdes**

Associations se cristallisent sur la **capacité à produire des logements accessibles en nb suffisant**

CNL/USH : ce qui est crucial est de construire 900 000 logements sociaux d'ici 5 ans.

Fondation Abbé-Pierre : système astreintes pas suffisant ; **Emmaüs** redoute inégalités entre villes

Pact-Arim : regrette manque moyens prévus pour l'accompagnement social ; sceptique sur la date de 2012 : « difficile de résorber en 5 ans le déficit d'offre sociale et très sociale »

Fédération française Sésame-autisme : demande handicapés soient prioritaires dès 2008. Estime à 40 000 le nb de handicapés mentaux sans solution

Crainte partagée : que ce droit aboutisse à une

« **ghettoisation** », allant contre la mixité sociale

AMFGV : craint que villes ne puissent répondre ; demande prise en considération certain nb de points. Relance construction, application art. 55, mobilisation parc privé. Exprime désir délégation aux établissements coopération intercommunale.

Syndicat magistrature : regrette manque de contestation en référé et que la commission décide du caractère prioritaire ou non de la demande

Syndicat juridiction administrative : souligne nécessité de moyens supplémentaires

A noter : le 1^{er} ministre charge M. Borloo de lancer une mission d'étude sur le respect des règles en matière de logement social « il y a encore trop d'abus, notamment en matière d'accès »

Entretien avec M. Delebarre, Pdt USH (LM)

« Un peu affolant de voir un texte élaboré si précipitamment (...) [La question des SDF relève] d'un droit à l'hébergement plus digne. Le droit au logement soulève questions un peu différentes. »

Il semble pour le gouvernement droit opposable veuillez dire droit à un HLM ? qu'en pensez-vous ?

Nous soutenons ce droit et sommes prêts à y contribuer mais il faut impliquer le parc privé : sinon tout l'effort retomberait sur communes ayant beaucoup de logements sociaux et on irait vers des « **parkings sociaux** ».

Réalisable dès fin 2008 ?

Nécessite effort production logements accessibles pendant 5 ans de suite. Offre insuffisante à ce jour.

Remettre à plat les aides publiques et demander un effort de solidarité pour chaque avantage fiscal.

Quelles conditions pour que ce soit une réalité ?

L'Etat doit « engager **vraie stratégie foncière** »

Faire respecter Art. 5 loi SRU : l'Etat peut lancer programmes construction sociale si municipalités ne respectent pas la loi.

Hébergement d'urgence... suite et réactions

ASH – 05-12-19-26/01 & 02/02 /07 – 07 002 – 22

Le Monde – 04-07 /01/07 – 07 002 - 22



Même si les annonces de la fin décembre paraissent bien lointaines nous les maintenons par souci, toujours, de repères (garder en mémoire pour pouvoir évaluer) ; vous pouvez passer directement au « plan » du 8 janvier bien sûr. Les réactions comme toujours avec un point de vue à lire sur la « stabilisation ». Alors ça change vraiment ou pas, direz-vous ? Il est trop tôt pour le dire répondrions-nous, même si le positionnement de la FNARS paraît de bon augure.

Rappel annonces Mme Vautrin (27/12)

Déblocage 70 millions

Accueil systématique 17h/9h + 24h/24 week-ends

Places stabilisation : actuellement 1 100 « nous en aurons 4 000 d'ici au 31 mars 2007

Transformation 80 % places hébergement urgence classiques en stabilisation d'ici fin 2007, pour en avoir 13 000 en tout

Les autres 20 % : places d'urgence classique

Maisons relais + pensions familles : de 3 000 aujourd'hui à 12 000 d'ici fin 2007. Destinées en priorité aux travailleurs pauvres.

Les associations estiment ces mesures encore en-dessous des besoins

SAMU social : il faudrait annoncer augmentation personnel et commencer par adapter les lieux aux personnes accueillies

FNARS, FDTA : s'interrogent sur les 70 millions débloqués alors que loi finances 07 prévoit crédits « inférieurs de 150 millions à la dépense 2005 »

FNARS : à chaque fois « **on nous annonce un nb de places, une somme, mais pas de stratégie.** »

Initiatives

Macaq, Jeudi noir, DAL : pris possession d'un immeuble vide et ont installé 8 familles. Veulent y créer un « **ministère de la crise du logement** »

Emmaüs : campagne sensibilisation métro, lieux culturels, collèges... Ile de France Susciter prise conscience sur la réalité des situations et attentes personnes accueillies dans ses centres

Croix-Rouge : jusqu'à fin février vend pour 3 € une « pochette solidaire » (couverture survie, kit hygiène et des adresses utiles). Faciliter le contact entre donateurs et sans-abris tout en finançant des actions de solidarité

Le gouvernement entend « changer radicalement l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence » -08 janvier

Présentation par M. Borloo et Mme Vautrin

Toute personne accueillie dans centre d'urgence se verra proposer une solution

pérenne adaptée et accompagnée si nécessaire

Mise à disposition 27 100 places hébergement urgence présentées comme nouvelles : mise en place dans le courant de l'année

3000 logements parc social public (sortants CHRS etc.) ; 4 000 logement parc public conventionné (bénéficiaires nouvelle garantie risques locatifs) ; 9 000 places complémentaires maison-relais : 1 600 places résidences collectives (sortants de CHRS) ; 4 500 nouvelles places CHRS ; 5 000 stabilisation.

Désengorger dispositif d'urgence d'où ne peuvent pas sortir public n'en ayant plus vraiment besoin mais dont les demandes logement n'aboutissent pas.

3 000 places hébergement urgence classiques maintenues avec évaluation adéquation ou non entre besoins et offre

Action de soutien aux métiers de l'urgence

Expérimentation prise en charge SDF avec animaux (volontariat associatif)

Expérimentation : transformer urgence type hôtels, etc..) en location appart parc privé par assoc.

Retient principe « **conférence de consensus sur la problématique générale relative prise en charge personnes en détresse sociale** » (idée FNARS)

Logements sociaux : 160 000 programmés pour 07. Effort pour « **logements très sociaux** » : passer d'un objectif de 63 000 à 80 000 pour 2007

Estimation : garantie risques locatifs « **devrait favoriser mise en place 200 000 logements sup** »

UESL : s'engage à soutenir ce programme

Comité de suivi de ce plan : coprésidé par Mme Vautrin et le Pdt des « Enfants de Don Quichotte » installé le 17/01 (jour présentation loi opposabilité)

Se réunira tous les 15 jours sur l'état d'avancement du programme. Environ 20 assoc présentes.

FNARS : chargée de « proposer solutions adaptées aux situations individuelles des SDF sous tente »

Au 16/01, sur les 269 personnes recensées au canal St-Martin, 206 avaient eu entretien avec travailleurs sociaux (60 sont mobilisés) et **au 23/01**, 122 avaient eu une proposition (en grande majorité acceptées).

Chaque accompagnement fait l'objet d'un contrat FNARS fait suivi sur la durée) et bénéficiaire accepte prise en charge et plie la tente

Estimation FNARS : deux tiers bénéficient minima sociaux, 10 % travaillent et les autres sont chômeurs en fin droits ou jeunes moins 25 ans sans ressources

En Province la situation évolue diversement selon les villes

FNARS : « l'on peut proposer solution durable aux personnes, même quand elles sont accueillies dans l'urgence et il y a un grand besoin d'accompagnement social dès le départ »

Une cellule de suivi évaluera solutions proposées
Pdt Enfants de don Quichotte « il manque dans le système actuel un travail sur la fluidité et les interstices entre les dispositifs »

DDASS Paris : compte sur nouvelles perspectives « en aval : si on redonne à la chaîne du logement de la fluidité par le haut, le dispositif refonctionne et redonne du sens au travail social »

Il faut que le plan national 2007 soit pleinement réalisé. Le suivi annoncé de ces mesures devrait permettre de les évaluer en transparence.

La rapidité des réponses ne doit pas empêcher la cohérence des solutions, estiment les assocs

Fondation Abbé Pierre : pas d'éléments faisabilité financière sur capacité à réaliser 120 000 logements sociaux. « Il faudrait des moyens coercitifs pour appliquer la loi SRU »

FDTA : « les 70 millions annoncés ne sont qu'une partie de la compensation de l'écart constaté chaque année entre le budget et les dépenses »

Secours Catholiques / Emmaüs : approuvent le volet hébergement

Emmaüs : mesures restent à prendre, « enrayer mécanismes exclusion », former personnels centres hébergement

FAPIL : demande que les assocs (productrices grande partie des PLAI) soient concertées et le parc privé impliqué et trouve **inacceptable** que le plan ne mentionne pas l'**ALT**, efficace, et « rognée d'année en année »

DAL : regrette une augmentation des dépenses en matière d'hébergement alors qu'il faudrait privilégier le champ du logement

Enfants Don Quichotte : quitteront campements progressivement, au fur et à mesure que des solutions seront trouvées

MDM : continuera distribuer tentes à Paris aux personnes n'ayant de solution adaptée

« Hébergement de stabilisation : une réelle et profonde erreur technique »

Entretien avec M. P. Henry, médecin, membre Observatoire pauvreté et Exclusion
Ne peut réussir sous cette forme. Il doit être un refuge où se poser le temps qu'il faut. « **Sur les lieux mêmes de l'errance** » C'est-à-dire en ville.

Et on ne peut signer avec eux de contrat insertion : **un public qui a du mal à être dans son présent ne peut se projeter dans le futur**. Il faut penser en terme d'adaptation et pas d'organisation.

Ville / Etat plutôt soulagés : population s'éloigne du dispositif et les assocs n'ont pas de choix.

Mais « **une fois de plus tout un pan de population ne peut pas s'intégrer à un dispositif qui lui est beaucoup trop étranger** »

Les plus faibles n'ont pas d'énergie : chaque loi / dispositif contre exclusions « **crée des portes que les plus exclus ne [savent] pas ouvrir** »

Idem droit opposable logement « **préparons-nous** »

Éléments de Bibliographie

« Bilan démographique 2006 » - INSEE

Nb SDF 06 : ≈ 14 600 (dont 13 700 en métropole)

Chiffre à interpréter avec prudence : sont visées personnes dormant dehors ou dans lieu impropre à l'habitation ; celles admises centres hébergement d'urgence sont recensées désormais en logement

Les SDF comptabilisés ne constituent donc **qu'une partie** de la population sans domicile (en 2001 on l'évaluait à 86 000).

Première n° 1118 – www.insee.fr

« La santé et l'exclusion liée au logement : une approche globale » - Hiver 2006

La Feantsa examine (approches belge, française, allemande,

anglaise) les profils sanitaires des SDF, leurs droits en la manière et la mise en réseau dans ce domaine

Téléchargeable sur www.feantsa.org

A noter : collectif « les morts de la rue » recense 25 décès (Ile-de-France) entre le 20/12 et le 25/01

« Jamais nous n'avons appris autant de morts en si peu de temps »

Rapport 2007 de la Fondation Abbé Pierre

ASH – 02/02/07 – 07 304 - 22



Toujours très attendu ce rapport, peut-être encore plus cette année, dans un contexte législatif... et affectif en quelque sorte : c'est à lire et sans doute aussi à consulter de plus près si vous en trouvez le temps. Au sens où la Fondation fait état d'un phénomène installé de « non logement », que vous constatez sans doute de manière empirique. C'est à suivre toujours à suivre.

Quelque 100 000 personnes sans domicile en 2005, 150 000 hébergées dispositifs collectifs, 375 000 en hôtel, plus 1,3 million de demandeurs logements sociaux (1/3 satisfaits), plus 10 000 expulsions avec concours force publique (7 600 en 2004).

La Fondation avait dénoncé le « **non-logement** » en 2002 (recours à solutions qui n'en sont pas) et aujourd'hui il n'est plus marginal, c'est un nouveau « **fait social** » que cette « **France invisible** »

« Révèle insuffisances des mécanismes institutionnels e solidarité et régulation sociale »

Difficile avoir estimation quantitative exacte nb de gens touchés. Les bois Vincennes et Boulogne en abriteraient 200 chacun, **dans le 93 protection de l'enfance dénombre entre 20 000 et 40 000 enfants sans adresse** – Statistiques parcellaires

La Fondation estime « par centaines de milliers » les personnes en situation de « non-logement »

Implique non-recours au droit et insécurité, et **interroge pratiques du travail social car nouvelle forme de précarité en marge des institutions**. Travail social intervient dans un cadre contractuel, services publics sont sectorisés. Peu de réponses. **Il faut ouvrir un débat sur « ce scandale qui appelle une réponse politique »**

Pointe contradictions entre volonté affichée et dynamiques à l'œuvre : sur 410 000 logements financés en 05 et + 430 000 en 06, une minorité compatible avec revenus majorité des ménages

Moins 25 % construction neuve en 05 réservée 66% ménages dont ressources correspondent plafond logements sociaux (PLUS)

L'offre sociale locative nouvelle réalisée 80 % avec logements « intermédiaires » (PLS) : loyers dépassent de 35 à 45 % ceux des PLUS

Enfin APL s'érode et offre « tirée vers le haut » : part dépenses logement augmente (25% 05)

Droit opposable ? Oui « mais sous réserve mise en place politique du logement offensive » Inquiète sur ce point face au projet de loi dont elle estime que collectivités locales sont trop absentes

Propose : assortir loi d'un dispositif coercitif, tripler sanctions contre communes ne respectant pas **art 55 loi SRU** et étendre son application aux intercommunalités + 50 000 habitants

Développer offre: évalue le besoin à 500 000; demande 100 à 120 000 logements par an et un renforcement vocation sociale ANAH

Favoriser accès et maintien dans logement des ménages

modeste et précaires : revaloriser APL, prévenir expulsions, accompagnement social, élargir GRL à tous publics

Dispositif accueil de jour et hébergement dans communes + 5 000 habitants

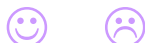
Eradication habitat indigne : elle présentera un nouveau plan d'action (mars)

www.fondation-abbe-pierre.fr

Informations du mois

ASH – 05/01 & 02/02/07 – 07 007 – 22

Le Monde – 10/01/07 – 07 007 – 22



Elles paraissent ternes, presque, à côté de l'actualité heurtée du début de la rubrique et néanmoins elles sont là, comme chaque mois : lisez au moins la Sonacotra, c'est impressionnant comme bilan.

Les textes sur la revalorisation des aides au logement sont parus

Décret n° 2006-1722, 23/12/06, J.O. 30/12/06

Permettant revalorisation 2,8 % des APL / ALF et ALS. N'avaient plus évolué depuis 2005

Assocs : jugent que c'est insuffisant (RVP 12)

Comme prévu le seuil de non versement repasse à 15 € (au lieu de 24 €)

ALT : montant reste identique, la dernière revalorisation datant de 2004.

HLM : plafonds de ressources au 01/01/07

Revalorisation de 2,99 %

Montant à prendre en compte égal au revenu imposable de chacune des personnes composant le ménage (avis imposition 2006)

La Sonacotra devient Adoma le 23 janvier

Fondée en 1957 par l'Etat pour résorber les bidonvilles et loger les travailleurs étrangers.

Depuis années 70 s'est adaptée évolution des pbs logement. 6,4 % de son public est féminin ; 30 % ont un emploi pour 16 % minima sociaux, 20 % chômeurs et 26,5 % retraités

247 « foyers » mais aussi 204 résidences sociales, 1600 logements conventionnés APL, 54 CADA et 34 accueil urgences pour demandeurs d'asile, 1 centre accueil nuit et 1 dispositif « stabilisation »

A logé 63 774 personnes en 2005 et pour 05-10 s'est fixé d'adapter résidences au vieillissement des immigrés, réhabiliter foyers, accueillir personnes en difficultés (notamment moins 25 ans), pérenniser structures demandeurs d'asile et déployer activité gestion d'aires d'accueil des gens du voyage

Les régions s'engagent aux côtés de l'UFJT

Convention triennale signée 25 janvier : « faciliter élaboration partenariats »

Soutien aux projets UFJT et professionnalisation acteurs du réseau pour accompagnement des jeunes

Texte dispo sur www.arf.asso.fr

Immobilier : vers hausse des prix inférieure 5 %

Fnam : en 2006 prix d'achat logement augmenté en moyenne de 7,1 % : « après 5 années de hausse à 2 chiffres, la progression a nettement ralenti et la tendance devrait s'accroître en 2007 »



Violences scolaires : un point sur les signalements

ASH – 12/01/07 – 07 012 – 24

Le Monde – 03/01/07 – 07 012 – 24



Les éléments de bilan ne vous surprendront guère mais il est intéressant quand même de les croiser avec vos propres observations. Quant au nouveau dispositif, il est à suivre

Année 05-06 : 82 000 déclarations -logiciel SIGNA

Nb à peu près stable sauf en ZEP : + 7 %

Violences physiques sans arme et insultes ou menaces sont les plus fréquentes (55 %)

Nb d'incendies en augmentation de 80 % sur un ans, tentatives d'incendies + 40 % et jets de pierres ou autres + 20 %

Mais SIGNA boycotté depuis la parution d'un « palmarès » des établissements violents.

Dans les prochaines semaines, sera lancé **SIVIS** : système info et vigilance sur sécurité scolaire

Ministère : « se concentrera sur l'essentiel », soit « les faits pénalement répréhensibles et toutes les violences qui font d'ordinaire l'objet d'un signalement des chefs d'établissement »

Moins de catégories que SIGNA et permettra à chaque établissement d'avoir un historique (ancien système n'était qu'un recensement national)

Informations du mois

ASH – 19/01 & 02/02/07 – 07 024 – 24



Deux fois l'on revient sur l'éducation prioritaire. Peut-être l'annonce du label à des lycées est-elle la plus importante. Quant à l'intégration des élèves handicapés, les points de vue divergent et personne n'en sera vraiment étonné. Sur ces points, des bilans seront les bienvenus.

Education prioritaire : M. de Robien prévoit de donner label « ambition réussite » à des lycées

Jusqu'à présent 249 collèges concernés mais « l'égalité des chances ne pas s'arrêter aux portes du lycée et de l'université ».

≈ 40 lycées pourraient être concernés : **devront** mettre en place « partenariat avec un établissement d'enseignement supérieur et développer coopération avec un partenaire du monde économique »

Le ministre y propose « **soutien scolaire gratuit à tous les élèves qui en auront besoin** »

Syndicat national AS Fonction publique : juge insuffisants les 20 postes annoncés pour ce plan

Moins 3000 postes ASS pour toute l'EN.

Insuffisant pour mener politique de prévention

Syndicat AS scolaires UNSA : s'indigne création 20 postes AS annoncée pour rentrée 07. « **Gestion à court terme dont les conséquences seront désastreuses** ». Incohérent avec réforme protection de l'enfance.

Priorités pour rentrée 2007 Circulaire 07-011

Education prioritaire

« **L'ensemble des réseaux à publics prioritaires doivent se constituer en réseau scolaire** »

Contractualisation renforcée entre académies et établissements concernés ; carte éducation prioritaire « ne doit pas rester figée »

Projets de réseau doivent être en cohérence avec autres dispositifs développés, notamment politique ville (CLAS) ou **dispositifs relais** « qui pourront se développer à la rentrée », 300 emplois sup.

Egalité des chances pour élèves handicapés

Mise en œuvre loi 02/2005 « largement engagée » mais nécessité de « développer et parfaire »

Objectif : accueillir, en 2010, 2 % d'élèves handicapés en 1° degré et 1,6 % en 2° degré

Handicap : le collectif pour le droit à l'école fixe cinq priorités pour l'application de la loi 2005

« Faiblesse des moyens et des engagements » : entre 10 et 15 000 élèves toujours sans solution.

Informer familles et professionnels sur la loi

Former les enseignants

Recruter personnels spécialisés

Corriger disparités départementales

Renforcer **partenariat** (soins à domicile par ex.)



Le Monde 15&27 janvier – 07 022 – 31

La France prépare mal sa jeunesse - Le Seuil



Oui c'est bien: vous le savez mieux que personne que les dispositifs créent de l'exclusion. Et là vous trouvez des cautions inattendues et rigoureuses. Nous ne résistons pas au plaisir de le signaler.

De l'Académie sciences et politiques, préfacé par MM. Barre et Messmer : nombreuses contributions

On fait mal à trop vouloir bien faire : effets pervers des politiques sociales submergent effets positifs.

Chaque protection d'une catégorie crée l'exclusion d'autres jusqu'à faire des « exclus de tout »

Le système se veut égalitaire mais fabrique de exclusion

Chômage jeunes : on ne veut pas renoncer à une certaine sécurité et ils servent de variable, il leur faut attendre de plus en plus longtemps dans conditions incertaines pour accéder à « sécurité » et certains n'accéderont jamais au CDI (qualification)

Il y a d'autres choix, affirme le livre

Education : veut accroître accès à l'université mais ne renonce pas à la sélection. Le nb d'élèves des grandes écoles n'augmente pas, l'université manque de moyens : le diplôme ne garantit plus l'emploi.

Les enfants « favorisés » échappent à ce pb : l'école est une machine à reproduire les inégalités

Il ne faut pas de bon sentiments mais des réformes d'adaptation menées à terme

Face à l'insécurité : refaire la cité



Nous aimons: c'est à voir de plus près; sortir du déterminisme social absolu pour interroger la société, vous, moi, tout le monde c'est une tendance qui monte et qui a le mérite d'apparaître comme une troisième voie. Une aide à la réflexion en tout cas.

Didier Peyrat, (magistrat tribunal Pontoise) tente de dégager un possible **pacte républicain** sur la question de la délinquance

Catastrophistes hors sujet : la solution ne viendra pas de

l'Etat mais aussi des individus

Angéliques nient la délinquance alors qu'elle existe, massive et tournée contre autrui.

« **L'honnêteté populaire** » montre que délinquance n'est pas uniquement le produit de la pauvreté

« **Les délinquants ne font pas toujours ce qu'ils peuvent, mais parfois, et même souvent, ce qu'ils veulent. Idée déplaisante mais vraie** »

L'accepter permet de travailler sur la crise de la civilité, la capacité à vivre ensemble. Lutter contre le cynisme, définir des valeurs morales.

Le pb du vol avec violence, ce n'est pas seulement son illégalité c'est la blessure faite à autrui.

Didier Peyrat – Ed. Buchet Chastel, 204 p., 14 €

ASH 05 -19 -26 janvier20 07 – 07 020 – 31



Nous aimons décidément ces touches repérées comme dans une vitrine, elles nous semblent susceptibles de faire réfléchir sous des angles larges. Et fêtons nos premières revues en ligne !!

La catégorisation des politiques sociales est sur toutes les lèvres, entre tous les mots, soyez-y attentifs.

A vous de nous dire votre désaccord éventuel sur cette manière de « touches bibliographiques » Nous sommes toujours de l'autre côté de l'e-mail vous le savez, même si vous n'en profitez pas souvent...

« Construction et usages des catégories dans les politiques sociales »

Réflexion sur la conception catégorielle de l'intervention. On peut réduire les spécialisations

Revient sur « invention » délinquance juvénile au XIX°, comme différente de la délinquance générale

Aforts – Forum n° 113 – 01 53 34 14 74 – 11 €

« Sociétés et jeunes en difficultés »

Nouvelle revue : centre national formation PJJ

S'adresse aux chercheurs et aux professionnels

Politiques, dispositifs, pratiques pro, innovations

Et aussi en provenance de l'étranger

Les 2 premiers numéros sont en ligne

Semestrielle : <http://sejed.revues.org>

Une jeunesse dans le collimateur ? Les convictions éducatives des assocs face aux enjeux politiques actuels

Journée Uniopss du 21/09 avec 200 professionnels

Equilibre responsabilités individuelles / collectives, enjeux prévention, éthique travail social, protection mineurs isolés, soutien à parentalité...

Dispo sur www.uniopss.asso.fr

Les inégalités sociales de santé en France

N° spécial *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*

Inégalités ne se réduisent pas même si espérance de vie s'allonge. En termes de soins et de prévention.

BEH n° 2 – 2007 – Dispo www.invs.sante.fr/BEH

« Les valeurs en crise ? »/Infos sociales CNAF

Tâcher repérer avec lesquelles la démocratie ne peut transiger.

« Liberté, égalité, fraternité » les résumant-elles ?

N° 136 - 12/06 – 01 45 65 52 52 – 5 €

Dossier ASH 26 janvier 2007 – 07 031 - 31



Dans ce deuxième volet nous donnons des ouvrages plus lourds, plus chers, pas de lien Internet. Un panorama élaboré selon des critères plus classiques. Mini-librairie. Ce mois-ci nous sommes surtout séduits par l'imaginaire des travailleurs sociaux, les politiques familiales sont à lire et bien sûr si affinités l'état des lieux de l'emploi... A vous de voir.

« L'imaginaire des travailleurs sociaux »

Recherche-action socio sur plusieurs années

Les fondements de leur action font référence à des valeurs, qui laisse entrevoir un imaginaire collectif.

Fonctionnent comme une « tribu » se protégeant d'un environnement hostile, en l'occurrence marché et technocratie.

Culture de résistance qui fonde l'identité.

D. Géraud – Téraèdre – 14,10 €

Critique de l'urgence sociale. Et si les SDF n'étaient pas des exclus ?

Concept d'urgence s'impose dans les années 90 : longtemps rejeté champ social, car incompatible avec la nécessité de travailler dans la durée

ES ayant travaillé au SAMU social, M. Rulac la conteste. Décrit les « stratégies » des SDF pour parvenir à vivre « hors les murs » : manque de régularité dans leur mise à l'abri + absence de suivi social rendent le système inadapté.

Stéphane Rullac – Ed. Vuibert – 16 €

Les politiques familiales

Responsable Dpt « questions sociales » du Centre d'analyse stratégique : impact de ces politiques

Proposition créer service petite enfance avec forme de droit opposable accueil : 20 % moins 3 ans sans solution aujourd'hui

Suggestion aussi d'un compte d'épargne dès la naissance. Doté par l'Etat et bloqué jusqu'à 18 ans

Julien Damon – Ed. PUF, coll. Que sais-je ? – 8 €

Travail et emploi en France. Etat des lieux et perspectives

Quel impact des transformations (30 ans) sur rémunération, chômage, relations ?

Visons globale et développement sur **les pbs posés par les bas salaires et les minima sociaux** dans ce contexte (par M. Volovitch)

Les études de la documentation française – 14 €

Action publique et prostitution

UE veut lutter contre trafic d'êtres humains mais prostitution pas illégale : soumise lois nationales.

En France depuis 2003, moindre visibilité, contrôle accru, notamment sur étrangers Flashes dans plusieurs villes et certain malaise devant une « situation complexe et insatisfaisante ».

Les interventions policières semblent gêner l'élucidation nécessaire au démantèlement réseaux

Pose la question de la dépénalisation des conditions d'exercice de la prostitution

Assistante sociale aujourd'hui

Représentent 7 % des professionnels du secteur
Leurs effectifs ont doublé depuis 3 ans, sont des femmes dans 96 % des cas.

Professeur CNAM et déléguée Clicoss 93 : conditions d'exercice du métier, mutations action sociale. Insistent sur faculté d'adaptation des AS

B. Bouquet et C. Garcette – Ed. Maloine – 17 €



De plus en plus de liens Internet dans ces Brèves.

La généralisation des délégués du médiateur de la République est à noter.

Europe et social: nous consignons inlassablement ce qui nous paraît illustrer les tendances à l'œuvre.

Peut-être l'épilogue dans le feuilleton des chambres de veille: le décret nouveau est sorti. Reste à savoir si la Commission européenne le jugera conforme à la directive de 1993.

Et puis voilà, les Brèves, plus encore que le reste, c'est à vous: un libre service.

ASH du 05 janvier 2007 – 07 019 – 32

Jeunesse et Sports informe sur le volontariat

Volontariat associatif, service volontaire européen, volontariat civil cohésion sociale : tout sur

www.volontariat.associations.gouv.fr

Nouveaux formulaires CMU C

Et aide acquisition complémentaire disponibles dans organismes assurance maladie et CCAS ainsi que sur www.ameli.fr et www.service-public.fr

Entreprise sociale : exemple des SCIC

Société coopératives d'intérêt collectif : 78 existent et 300 sont en projet. Existe depuis 2001 et permet de rassembler partenaires publics / privés sur projet intérêt local. L'Agence valorisation des initiatives socio-économiques édite une plaquette info

www.avise.org (téléchargement gratuit)

ASH du 12 janvier 2007 – 07 010 – 32

Toxicomanies : rapport mis en ligne par OFDT

Constat d'un retour de l'injection alors qu'elle était en baisse depuis 2000 : « populations plutôt jeunes, masculines, marginalisées, grande précarité »

Tendance à un retour héroïne et intensification détournement des traitements substitution. La cocaïne domine toujours le paysage.

Trend : « *tendances récentes, nouvelles drogues* »

Dispo sur www.ofdt.fr

Plafonds de ressources aide juridictionnelle 07

En progression de 1,8 %, soit 874 € / mois pour aide totale et 1 311 pour aide partielle

Appréciation ressources 2006

Convention AREAS : communication

S'assurer et emprunter avec Risque santé aggravé

- www.areas-infos.fr
- www.fbf.fr (guide téléchargeable)
- Serveur vocal 0821 221 021

EAPN veut réinscrire la pauvreté à l'ordre du jour de l'Union européenne

Rapports nationaux sur stratégies pour la protection sociale et l'inclusion sociale : quel impact sur les personnes en situation de pauvreté ?

« L'objectif éradication pauvreté perd du terrain »

Demande maintien de cette expression (au lieu de « inclusion active » par ex. plus « édulcoré »

www.eapn.org/code/f (consultable en français)

ASH du 19 janvier 2007 – 07 26 – 32

ADF et protection de l'enfance

L'Assemblée se félicite adoption de la réforme.

Regrette que la médecine scolaire n'ait pas été transférée aux CG « nuit à la cohérence »

Etats généraux condition pénitentiaire... suite

Ont rendu publiques les réponses des candidats à la présidentielle et se félicitent de la « **volonté claire de rupture avec fonctionnement actuel** », même si les clivages sont présents (8 sur 10 ont répondu)

Prochaine étape : interpellation des candidats aux législatives

Chambre de veille : le Conseil d'Etat annule le décret instituant le régime d'heure d'équivalence dans les établissements.

Conseil d'Etat, 20/12/06, n° 251657, non publié

« Ne fixe pas les limites dans lesquelles doit être mis en œuvre le régime qu'il définit pour garantir le respect des seuils et plafonds communautaires »

Conférence fam

ille 2007... suite et précisions

C/ temps péri-extra scolaires enfants, ados, familles
Mieux utiliser salles et équipements sportifs des écoles ; impliquer davantage les retraités bénévoles (aide aux devoirs, lecture...) ; développer initiatives associatives de proximité.

Conclusions des groupes de travail pour mars.

Tutelles : pro

cédure d'urgence

En cours discussion Assemblée nationale ; transmis ensuite au Sénat et en cas de désaccord entre les chambres, soumis

commission paritaire mixte.

Le 1° ministre veut insuffler nouvelle dynamique au partenariat entre Etat et associations

Circulaire n° 5193/SG du 16/01/07, J.O. 17/01/07

Recommandations : dossier commun demande subvention (collectivités territoriales devraient s'en inspirer) « sécurisation » financements (conventions pluriannuelles de 3 ans, voire plus), etc..

ASH du 26 janvier 2007 – 07 031 – 32

Interdiction de fumer en prison : dérogations à venir pour les adultes, mais pas pour les mineurs

Circulaire JUSA 0600415 C du 11/12/06

Interdiction concernera intégralité des enceintes pénitentiaires sauf les cours de promenade

Dérogations pourront être prévues pour les cellules

« Toute dérogation » est exclue pour établissements destinés à accueillir mineurs (idem PJJ)

Invite à rechercher « accompagnement adapté par éducateurs et pros de santé en vue éventuel sevrage »

CGT pénitentiaire inquiète des conséquences

Craint tensions supplémentaires.

« Bilan démographique 2006 » - INSEE

L'accroissement naturel atteint un niveau inégalé depuis plus de 30 ans (830 900 naissance) ; solde migratoire en légère hausse (+ 2 000 personnes)

Les mouvements migratoires ne contribuent que pour un quart à la croissance démographique, ce qui est unique en Europe

Première n° 1118 – www.insee.fr

La CPCA appelle à meilleure reconnaissance des associations : propositions aux candidats

Application des engagements de 2001

Représentation des assocs dans instances officielles de consultation et concertation : « **statut de corps intermédiaire de la République** »

Sécurisation relations contractuelles (financements)

Participation assocs à mise en œuvre LOLF

Améliorer prise en compte bénévolat

Reconnaissance du rôle d'employeur (consultés)

Reconnaissance cadre juridique SSIG (UE)

« L'accueil collectif et en crèches familiales des enfants de moins de 6 ans en 2005 »

En métropole 43 % enfants moins de 3 ans pouvaient être gardés en dehors domicile familial

DREES – Etudes / résultats 548 www.sante.gouv.fr

Conseil économique et social formule 52 recommandations en vue du développement des services à la personne

« Un véritable enjeu de société » : favoriser accès des personnes à revenus modestes (tous services), assouplir et généraliser CESU, créer autorité tarification unique, revaloriser conditions travail, procédure d'agrément préalable pour toute personne employée par personnes vulnérables

www.conseil-économique-et-social.fr

La DREES présente les nouveaux indicateurs de cohésion sociale européens

Méthode ouverte de coordination retenue (MOC) pour converger davantage : inclusion sociale, retraites, attractivité financière emploi, soins

France un peu au-dessus de la moyenne c/ pauvreté

monétaire, inégalités niveaux de vie, formation des jeunes, limitation pauvreté laborieuse et cohésion territoriale.

Dans la moyenne c/ taux d'activité, besoins financements futurs protection sociale

Mal placée pour emploi seniors, proportion de personnes vivant des ménages où aucun membre n'occupe d'emploi et espérance de vie hommes sans incapacité

Etudes et résultats n° 549 – www.sante.gouv.fr

Europe : année et présidence

Année de l'égalité des chances lancée le 30/01

Information et promotion : en France la HALDE coordonnera.

Voir <http://equality2007.europa.eu>

Slogan présidence allemande : « **Unir nos forces pour 1 Europe sociale – pour 1 monde social** »

Site présidence : www.eu2007.de

ASH du 02 février 2007 – 07 037 – 32

Le nouveau décret réglementant les heures passées en chambre de veille est enfin paru

Décret n° 2007-106 du 29/01/07, J.O. du 30/01/07

Après annulation du précédent par le Conseil d'Etat

Chaque période surveillance nocturne décomptée comme 3 h travail effectif pour les 9 premières et 1/2 h pour chaque heure effectuée au-delà

Complété de manière à être conforme à directive européenne de 1993 (voir brève du 12/01)

Recours heures de veille ne peut porter à plus 48 h la durée hebdo moyenne de travail, ni à plus de 12 h la durée de travail des travailleurs de nuit

A 6 h travail consécutives doit correspondre un temps de pause minimal de 20 mn

Cohésion sociale

Mme Vautrin a écrit à l'Acsé : demande de réfléchir à une simplification des modes de financement pour les toutes petites assocs agissant dans les quartiers

Conventions pluriannuelles : contrepartie portant sur évaluation et professionnalisation des actions

L'Observatoire des inégalités

Vient de refondre son site

250 tableaux, plus de 3 500 données regroupées par thèmes (salaires, hommes-femmes...) et rubriques

www.inegalites.fr

Convention pour la généralisation progressive de la présence des délégués du médiateur de la République en prison

Depuis 2005, 700 saisines par an pour 7 000 détenus concernés par l'expérimentation.

En 2007, 26 nouveaux établissements accueilleront un médiateur et d'ici à 3 ans tous les établissements

Ecouter, faciliter règlements à l'amiable avec administrations pour faciliter leur réinsertion

La convention prévoit une information complète dès l'incarcération

Convention dispo sur www.justice.gouv.fr

Décentralisation – Régions – Décentralisation -

Pdt ARF : « les régions doivent faire face à des dépenses non compensées par l'Etat »

c/ formation sanitaires sociales : augmentation nb étudiants, demandes établissements, bourses et rénovations / constructions. Par ex en PACA déficit sur ce point évalué à plus de 9 millions pour 05/07

L'Etat versera en 2007 près de 138,6 millions pour

financement formation initiale travailleurs sociaux et environ 22 millions pour les bourses W social

Circulaires dispos sur www.interieur.gouv.fr

Santé en ligne – Santé en ligne – Santé en
« **Disparités sociales et surveillance grossesse** »
DREES – Etudes résultats 552 – www.sante.gouv.fr

7,6 % femmes ne suivent toujours pas les 7 visites prénatales.
Qui sont-elles ?

Institut recherche doc en économie de santé

Met en ligne ses bases de données sur

www.ecosante.fr

Chiffres bénéficiaires et financement CMU, par ex.

Administration électronique

Nouveau Portail Internet

www.administration24h24.gouv.fr

Guichet unique, l'objectif étant de réaliser l'ensemble des démarches administratives (2008)

« Les deux tiers des procédures y figurent »

Continuera à s'enrichir tout au long de 2007

Le Monde – 07 018 - 32

Femmes battues : les féministes proposent une loi-cadre (03-01)

Collectif national droit des femmes : « es textes sur les violences faites aux femmes sont dispersés »

Loi-cadre (instauration « ordonnance protection » : pouvoir imposer rapidement départ conjoint violent) et tribunaux spécialisés (sur le modèle espagnol)

Français de moins en moins catholiques (10/01)

Sondage CSA : 51 % Français se déclarent « catholiques » et presque 31 % « sans religion »

En 1994, les catholiques déclarés étaient 67 % et « sans religion » 23 %

Les musulmans ont doublé : 4 % (contre 2 %)

Stabilité des protestants (3 %) et des juifs (1 %)